

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal  
du lundi 9 décembre 2019, à la salle de la Châtelaine**

Présidence : Mr Christian Ramuz  
Membres présents : 31  
Membres excusés : 7  
Membres absents : 2  
Secrétaire : Mme Sylvie Jung

Mr le Président ouvre la séance à 20h30, en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'à la Municipalité.

L'ordre du jour se déroule comme suit :

1. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 24 juin 2019
2. Lecture du courrier
3. Budget pour l'année 2020 selon le préavis municipal n°05/2019
4. Nomination d'un nouveau délégué au SIEMV
5. Communications de la Municipalité et du bureau du Conseil
6. Communications des délégués aux associations intercommunales
7. Divers et propositions individuelles

1. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 24 juin 2019

Le PV est approuvé, à main levée, à l'unanimité – 1 abstention.

**2. Lecture du courrier**

Mr le Président nous lit la lettre de démission de M. Andreas STRASSMANN qui a quitté la commune.

### 3. Budget pour l'année 2020 selon préavis n° 05/2019

Mr Gilbert RAMUZ, nous lit le rapport de la commission des finances.

Le budget 2020 présente une perte de 65'800 CHF pour un total de charges de 2'575'569 CHF. Il est accompagné de notes explicatives et la commission n'a que 2 points à relever :

- La Municipalité a reçu mandat de présenter un préavis relatif au pressoir. En son absence, la commission s'inquiète de l'impact sur le budget et du délai de livraison et mise en service au cas où le Conseil déciderait de remplacer le pressoir.
- Au sujet de la location des appartements du rural du château, 2 appartements sont encore vides, entraînant un excédent de charges. Il serait préférable à l'avenir, lors du calcul du budget, de se baser sur le taux de vacance usuel dans notre région.

Le préavis n°05/2019 est ensuite soumis au vote à main levée et accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

### 4. Nomination d'un nouveau délégué au SIEMV

Suite au départ de M. Andreas STRASSMANN, M. Jean-Jacques RUCH devient délégué. M. Christian HOENGER est élu suppléant par acclamation.

### 5. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil

Mr Christophe BALISSAT nous donne des nouvelles de ses dicastères :

- Social : peu de choses à décider mais tout va bien
- Cimetière : très bon entretien. Si besoin, les nouvelles tombes seront placées côté sud. Une plantation de fleurs est envisagée sur le jardin du souvenir.
- ASIJ : le permis de construire du collège de Carrouge est signé depuis quelques jours et l'entreprise HRS démarrera la construction à la fin de l'hiver.

Mr Benjamin BORLAT prend la parole.

- Refuge : Installation de toilettes sèches en 2020 car plus viables à long terme que les WC chimiques qui posent des problèmes d'odeurs.
- Eclairage public : beaucoup d'ampoules ont été dû être remplacées
- Défense incendie et ORPC : rien à signaler, budgets tenus, les travaux de la nouvelle caserne d'Oron vont débiter
- Site Web : rien à signaler
- Déchetterie : pour la 2<sup>ème</sup> fois, on a trouvé environ 40 pneus usagés dans la benne des encombrants. On a demandé une offre pour la pose d'une caméra mais à voir si cela vaut le coup...

Ensuite il aborde le sujet des plantations de chanvre sur la commune qui ont produit des nuisances olfactives et des maux de tête aux habitants proches.

Lors d'une rencontre franche et ouverte, M. Jean-Paul REICHENBACH a déploré les désagréments subits par la population et s'est engagé à ne pas renouveler l'opération. Bien que la culture de CBD soit légale, la commune souhaite épargner ses habitants et travaille sur une directive d'application communale sur la culture du chanvre.

A Mme Sylvie JUNG qui souhaite des explications sur le recyclage du plastique, M. Benjamin BORLAZ propose de mettre les gros contenants dans la benne des encombrants, et les petits dans les sacs à ordures ménagères qui vont dans la compacteuse.

Mme Fabienne PORCHET ajoute que les grandes surfaces mettent à disposition des bennes pour les emballages des produits cosmétiques et ménagers.

Au nom de l'écologie, Mme Joanne NEUENSCHWANDER se réjouit de l'installation de toilettes sèches au refuge. Dans le même esprit, elle demande s'il est envisageable d'éteindre l'éclairage public entre minuit et 5h du matin ? M. Benjamin BORLAT explique que cela nécessiterait de changer toutes les têtes d'éclairage, trop cher pour l'instant, mais envisageable lorsque cette solution sera plus abordable.

Mme Laurence DESTRAZ déplore à son tour la pollution lumineuse nocturne au sein du village. Peut-on diminuer cette intensité ? est-ce utile ? qui paie ? M. Benjamin BORLAT répond que l'éclairage est payé par les habitants et que les services de police préconisent un bon éclairage public pour des questions de sécurité. Mmes Joanne NEUENSCHWANDER et Laurence DESTRAZ ne sont pas convaincues par l'argument de sécurité (cambriolage du bureau communal). M. Benjamin BORLAT attend une offre intéressante pour proposer un préavis.

Mr Philippe BAUD nous annonce :

- qu'une étude est en cours pour le remplacement du pressoir et un préavis sera présenté au prochain conseil,
- que les vendanges ont été très bonnes et la vente de vins exceptionnelle avec 39'000 CHF.

A Mme Blanche-Margrit SEEBERGER qui demande si l'on ne pourrait pas acheter un pressoir d'occasion, il explique qu'il n'y en a pas. On trouve des pressoirs d'occasion uniquement pour le raisin mais pas pour les pommes. Mme Laurence DESTRAZ souhaite savoir combien de familles du village pressent des pommes ? combien de l'extérieur ?

M. Daniel RUCH clôt la discussion en proposant qu'on attende le préavis et l'avis de la commission qui l'étudiera.

Mr Francis CHENEVARD nous donne des nouvelles des bâtiments.

Les travaux des appartements du rural du château sont terminés, et toutes les factures sont payées sans dépassement de budget. 2 appartements ne sont pas encore loués, mais malgré cela les loyers encaissés couvrent les intérêts et les amortissements.

Il ne reste plus qu'à poser un radiateur dans le local d'archives pour qu'il soit opérationnel. Le local actuel de l'école sera vidé, rafraîchi et relié à l'appartement de derrière.

Des fenêtres aux normes ont été installées à la ferme de Moille-Baudin.

En ce qui concerne l'épuration, les raccordements sur Lucens sont terminés et les nouveaux statuts seront présentés au début de l'été 2020. Au moulin, des conduites, une pompe et une vanne ont été changés.

Il remercie ceux qui ont contribué au succès de la vente de vins, ainsi qu'à la fête du 250<sup>ème</sup>.

Un merci tout particulier à la Société de Jeunesse qui est très active. Il encourage d'ailleurs les jeunes du village à la rejoindre.

Mr Daniel RUCH rappelle que les travaux du collège ont été mis au budget 2020 et que l'isolation du toit de la Châtelaine va être refaite.

L'été a été défavorable à l'exploitation du bois à cause du bostryche. Le prix du bois baisse. On attend des subventions pour lutter contre ces ravageurs.

Au sujet du projet de chemin AF (amélioration forestière), la 1<sup>ère</sup> étape sera celle des travaux vers le Riau Graubon, en principe à l'été 2020.

Dans le cadre du groupement forestier, un nouveau garde a été engagé pour remplacer M. Eric SONNAY parti à la retraite.

Il remercie ses collègues municipaux pour leur travail et souhaite de belles fêtes de fin d'année à tout le monde. Il remercie également les électeurs de la commune qui l'ont soutenu aux dernières élections.

M. Christophe BALISSAT a reçu les rapports en consultation préliminaire du cabinet KohleNusbaumer (pour ALPIQ) au sujet du projet de parc éolien. Un groupe de travail a été formé avec plusieurs communes, et va lister des questions qui seront ensuite adressées au cabinet car beaucoup de points méritent encore d'être précisés et développés.

A son tour, M. Christian RAMUZ se réjouit du taux de participation de 60% aux dernières élections. Il nous encourage à acheter notre bois chez les villageois qui en vendent, et non pas au Landi qui vend du bois étranger.

Il est très fier de la commune et de ce qui s'y réalise comme :

- la visite de notre Conseiller d'Etat M. Philippe LEUBA lors de la vente du vins du 250<sup>ème</sup> anniversaire de l'achat des vignes.
- le succès mérité du lait équitable à 1 CHF initié par Mme Anne CHENEVARD,
- les notes exceptionnelles et la 1<sup>ère</sup> place de l'interprofession du Gruyère sur 5 ans, devant plus de 150 fromageries, pour M. Didier BOVET.

## **6. Communications des délégués aux associations intercommunales**

Pour les eaux du Jorat, M. Jean CHENEVARD nous annonce que le budget 2020 est accepté. Un crédit a été voté pour remplacer la conduite qui nous relie au réseau de Lausanne.

Au sujet de la régionalisation de l'épuration avec 30 communes reliées à Lucens, M. David REYMONDIN nous annonce que le projet de statuts est en cours et qu'une commission sera nommée prochainement pour étudier ces statuts.

## **7. Divers et propositions individuelles**

A M. Raoul GENDROZ qui demande des nouvelles sur le remaniement du PGA, M. Daniel RUCH explique que la commune doit diminuer la surface constructible de 2'500 m<sup>2</sup> de plancher brut. Le projet a été déposé au canton en juillet mais reste sans réponse à ce jour.

Mme Maryline AUTHIER annonce le Noël villageois le mercredi 18 décembre à 19h30 à l'église de Corcelles. Elle lance un appel car il n'y a plus d'enfants au culte de l'enfance et ce sera donc peut-être malheureusement le dernier Noël villageois.

Mme Joanne NEUENHWANDER demande si, au vu de l'augmentation du nombre d'habitants, on ne pourrait pas favoriser l'implantation d'une épicerie. M. Daniel RUCH pense que le bassin de population n'est pas assez grand, surtout si on souhaite avoir des produits frais, il est préférable de favoriser le fonctionnement de notre laiterie.

Mr Christian RAMUZ remercie les employés communaux et la Municipalité. Il souhaite à tous de belles fêtes ainsi qu'une Bonne Année 2020. Il donne RDV à tous au plus tard le lundi 15 juin 2020 (3<sup>ème</sup> lundi de juin)

Plus personne ne demandant la parole, Mr le Président clôt la discussion.

La séance est levée à 21h30 par le contre-appel.

Au nom du bureau du Conseil

Le Président

La secrétaire